

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2008

Présents : M. RASSEL – Mme NOEZ – M. DUPONT Y. – Mme PORTOIS – MM. DAMBLEMONT – DUBOIS – BONDELU – BONAMY – BOSSU – Mmes CHARLES – DEBERGH – MM. DENNEULIN – DESCAMPS – DESPREZ – DUPONT B. – FLEURIE – Mmes. MARINEL – SEGHIN – M. MÉNIGOT – Mmes PONCHAUX et VANELLE.

Excusés : M. ANDRÉ ayant donné pouvoir. M. LENFANT.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2008.

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Émile RASSEL, 1^{er} Adjoint, prend la présidence de la séance.

Il transmet à l'ensemble du conseil municipal les remerciements de Séverine SEGHIN pour les marques de sympathie qui lui ont été manifestées lors de son mariage.

Monsieur RASSEL avise les conseillers municipaux de la modification de l'ordre du jour.

L'approbation de la Charte d'Utilisation des Salles Communales a été inscrite par erreur sur l'ordre du jour. En réalité, il ne s'agit ce soir que de la remise de l'avant projet aux conseillers, avant son examen en commission Animation.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008 :

En section Fonctionnement :

Recettes :

- Un crédit de 5 600 € est à prévoir pour les locations d'immeubles.
- Un complément de 6 400 € pour les services C.L.S.H. – Garderie – Mercredis Récréatifs qui enregistrent, depuis la rentrée de septembre, une nette augmentation des effectifs.
- Pour les mêmes raisons, une somme de 6 900 € est à prévoir pour le service Cantine.
- Enfin, au titre des compensations fiscales, un crédit supplémentaire de 7 976 € est à prévoir.

Globalement donc, un supplément de recettes de 26 876 €.

Dépenses :

- Au chapitre 011, il est prévu un crédit de 35 990 €, justifié par des dépenses exceptionnelles survenues dans le courant de l'année :

- . vol et vandalisme sur le réseau éclairage public pour 13 602 €,
- . remplacement de la chaudière du groupe scolaire, suite à l'inondation du mois de mai, soit 16 500 €,
- . d'importants travaux ont dû également être réalisés à l'école Primaire, afin de faire face à l'accroissement des effectifs de la Garderie et à l'ouverture d'une 8^{ème} classe, pour un coût de 6 700 €.

- Le chapitre Personnel nécessite également un crédit supplémentaire de 21 000 €, résultant d'un arrêt de travail prolongé (11 mois) d'un agent permanent, pour lequel il a donc fallu prévoir un poste de remplacement.

Le total des crédits supplémentaires, soit 56 990 € est couvert d'une part par les recettes nouvelles (26 876 €), d'autre part par levirement d'une somme de 24 514 €, qui avait été prévue en réserve au B.P., afin de faire face à toute éventualité de dépenses nouvelles.

En section d'Investissements :

Une première catégorie de Recettes et de Dépenses d'un montant de 366 957 € 77 correspond à la reprise des résultats figurant à la clôture de l'exercice 2007.

Au titre des crédits supplémentaires une seule opération est prévue :

- l'inscription en recettes d'une somme de 168 000 €, correspondant aux subventions et participations à percevoir pour la salle de Tennis, somme bien entendu affectée en totalité au financement de cet équipement.

Le budget supplémentaire est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2008 :

Monsieur RASSEL présente les propositions de versement de subventions au titre de l'année 2008 aux associations de la commune et aux organismes extérieurs, qui ont été discutées et fixées par la commission Finances.

Les subventions sont approuvées à l'unanimité.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

Après avoir été étudiées en commission Finances, il vous est proposé les subventions suivantes :

- CLUB CANIN : 499 € en remboursement des frais d'électricité du club.
- TENNIS CLUB : 2 416 € pour participation au coût d'équipement des panneaux et badges de réservation de la future salle + 640 € de remboursement des locations de courts de tennis pour les championnats.

Les subventions exceptionnelles sont approuvées à l'unanimité.

TARIFS 2009 :

La commission Finances propose un relèvement général des tarifs de 3 %, correspondant à l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation sur une année, à l'exception des tarifs de location des logements et garages du groupe scolaire pour lesquels il est appliqué l'indice des prix des loyers, soit 2,38 % sur un an.

TARIFS ÉCOLE DE MUSIQUE :

Concernant les tarifs de l'École de Musique, la majoration pratiquée pour les extérieurs de la commune est ramenée au double du tarif emmerinois.

Le tarif de location d'un instrument est maintenu à 91 €.

SÉJOUR NEIGE 2009 :

Séjour à Mégève-Combloux du 21 au 28 février 2009, avec l'association Cœur Grenadine, pour 12 jeunes, pour un coût unitaire de 610 €.

Tarif de participation des familles relevé de 6 % en fonction du quotient familial soit 249 € - 260 € - 270 € - 281 € et 292 €.

La participation de la commune serait d'environ 3 562 €.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

1) À la suite d'une consultation effectuée en avril/mai dernier, la gestion et l'exploitation de notre réseau d'éclairage public ont été attribuées à l'entreprise CITELUM.

Les services préfectoraux nous demandent aujourd'hui de procéder à l'annulation du marché, la durée de celui-ci portant sur une période de 12 ans, jugée trop longue au vu du montant global des prestations à réaliser.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

2) Une nouvelle procédure d'appel d'offres doit être lancée sur une durée ramenée à 5 ans avec publication au J.O.U.E. et au B.O.A.M.P.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

3) Dans l'attente de la conclusion d'un nouveau marché, en vue de permettre d'assurer l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public, il est proposé de prolonger d'une année la durée du marché actuel, soit jusqu'au 30 juin 2009.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL :

En application du décret 82/279 du 19/11/1982 et de l'arrêté interministériel du 16/12/1983, le concours du receveur municipal peut être demandé et une indemnité versée.

Il est proposé d'accorder à Monsieur THOOF, Receveur municipal, l'indemnité de conseil prévue par les textes susvisés pour la durée du mandat, au taux de 100 %.

MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF :

Il est proposé au conseil municipal de modifier le poste d'Adjoint Administratif de 22 H en emploi à temps complet de 35 H.

Cet agent sera mis à disposition du C.C.A.S. pour la différence d'horaire pour la gestion du service d'aide à domicile.

Le coût financier sera compensé par le transfert de plusieurs dépenses au budget du C.C.A.S..

Le conseil approuve à l'unanimité.

LOCATION DES LOGEMENTS DE FONCTION DU GROUPE SCOLAIRE :

Afin de se conformer à la loi 90-1067 du 28/11/1990, modifiée par la loi 2007-209 du 19/02/2007, il est proposé, en cas de vacance des logements, de fixer les bénéficiaires d'un bail de location comme suit :

- les instituteurs en retraite,
- les professeurs des écoles en activité,
- les professeurs des écoles en retraite,
- le personnel communal.

Les conditions sont fixées chaque année par délibération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RÉMUNÉRATION DES HEURES D'ÉTUDES SURVEILLÉES ET DE SURVEILLANCE DE CANTINE :

Il est proposé de fixer la rémunération des heures d'études surveillées et de surveillance de cantine, assurées par le personnel enseignant, conformément au décret 2008-198 du 27/02/2008, pour application au 1^{er} janvier 2009.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

ADHÉSION AU S.I.M.E.R.E. DE LA COMMUNE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN :

Il est proposé au conseil de suivre l'avis du comité syndical du S.I.M.E.R.E. et d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Hallennes-lez-Haubourdin.

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET 2007 DU C.I.S.P.D. :

Le C.I.S.P.D. n'a pu se réunir en assemblée en 2007 et la cotisation des communes adhérentes n'a pu être fixée pour l'année 2007. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget présenté et la répartition des participations de chaque ville.

Le conseil municipal approuve et décide de verser au C.I.S.P.D. une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 301,11 €.

(Monsieur Yves DUPONT émet un avis personnel sur le C.I.S.P.D. et sur une utilisation assez fantaisiste du budget pour une efficacité contestable).

AMÉNAGEMENT DE LA R.D. 952 :

Après examen des observations portées sur les registres d'enquête publique et parcellaire, la commission Environnement a émis un avis favorable assorti d'un certain nombre de souhaits, dont ci-après le texte inséré dans le registre d'enquête.

La Commission municipale Environnement et Aménagement du Territoire s'est réunie le mardi 21 octobre 2008, sur convocation d'Yves DUPONT, Adjoint délégué.

Les membres de la commission ont pris connaissance des diverses observations écrites sur les registres d'enquête mis à disposition du public.

Il appartiendra à Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'une part, d'apprécier les conditions de déroulement de l'enquête et, d'autre part, de répondre point par point aux diverses remarques avant de conclure son rapport par un avis.

Après examen du dossier d'enquête d'utilité publique sur le projet d'aménagement de la R.D. 952 en vue de préserver le champ captant d'Emmerin, les membres de la Commission ont émis un AVIS FAVORABLE, dans la mesure où celui-ci s'intègre dans une politique globale de protection des champs captants, définie après enquête publique et prescrite par l'arrêté préfectoral du 25 juin 2007, et l'arrêté communautaire N° 07.A073 du 28 septembre 2007.

Ces textes réglementaires imposent, entre autres, des améliorations des systèmes d'assainissement et des contraintes culturelles, d'ailleurs rappelées par le courrier de Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, inséré dans le registre d'enquête.

Dans la continuité des souhaits exprimés par la municipalité auprès du Conseil Général du Nord, la Commission souhaite avec insistance que des dispositions soient prises pour assurer efficacement l'isolation phonique des habitations riveraines par un enrobé adapté, et l'implantation d'un mur anti-bruit, d'autant que le Ministère de l'Écologie, conformément aux articles L 572-1 à L 572-11 du Code de l'Environnement, du décret N° 2006.361 du 24 mars 2006 (J.O. du 26 mars 2006, page 4611) et son arrêté d'application du 4 avril 2006 (J.O. du 5 avril 2006, page 5126), demande aux collectivités (Département et E.C.P.I.) d'établir un plan de prévention du bruit dans l'environnement.

La Commission souhaite également que le Conseil Général du Nord procède à une mise aux normes sécuritaires et environnementales de la R.D. 145, qui relie Emmerin à Wattignies, et borde le champ captant d'Emmerin.

Elle note que, malgré les aménagements récents, le carrefour de la R.D. 952 avec la R.D. 145 reste accidentogène et que la demande de la municipalité de prolonger les pistes cyclables vers le "carrefour Delory" mérite d'être prise en compte, même si ces deux sujets ne s'inscrivent pas dans l'objet du dossier actuel d'enquête d'utilité publique.

MODIFICATION DU P.L.U. :

Les dispositions de l'article R 123-3-1 du Code de l'Urbanisme édicte que dans les zones agricoles, le règlement peut désigner les bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination.

L.M.C.U. en concertation avec la Chambre d'Agriculture a établi un inventaire des bâtiments agricoles auquel figure la ferme d'Anchin, dont les propriétaires ont toujours le statut d'exploitants agricoles et qui acceptent le changement.

En conséquence, Yves DUPONT, Adjoint à l'Environnement, propose d'émettre un avis favorable à la procédure de modification du P.L.U., portant sur l'inventaire des bâtiments agricoles des exploitations susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination.

Le conseil approuve à l'unanimité.

TÉLÉPHONIE MOBILE :

Suite à une nouvelle demande de FRANCE TELECOM, le conseil municipal confirme son avis défavorable relatif à l'installation d'une antenne de téléphonie mobile sur le clocher de l'église.

LA L.I.N.O. :

En préparation une enquête publique pour fin 2009, relative à la tranche T.F.1 classée prioritaire de la desserte Eurasanté sur le secteur Emmerin-Loos-Haubourdin.

TRAVAUX L.M.C.U. :

Une réunion avec les services L.M.C.U. a permis d'établir un calendrier sur 3 ans des travaux de voirie communautaire à effectuer sur la commune.

ENQUÊTE CIRCULATION SÉCURITÉ :

Cette enquête représente un projet de mandat.

1) Les incivilités : Yves DUPONT souhaite que des sanctions soient appliquées pour la vitesse et les stationnements abusifs et dangereux. Il suggère que la police fasse des contrôles tous les 15 jours.

2) Mobilier urbain : pour la pose de potelets et barrières, des normes sont à respecter. Un projet est soumis à L.M.C.U..

3) Accessibilité des handicapés : dispositions prises avec l'Association des Paralysés de France. Création d'un poste de conseiller délégué au handicap à L.M.C.U..

4) Chemin de Santes : nouveaux comptages en cours.

CHAMPS CAPTANTS :

Création par l'agence de l'eau de l'O.R.Q.U.E.E..
Première réunion le 17 novembre 2008.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remerciements de l'Association des Maires du Nord adressés aux Emmerinois, pour la remise d'un chèque au profit des sinistrés de Hautmont.

- Remise par le CLUB DE TENNIS d'un chèque de 10 000 € au titre de participation aux travaux de construction de la nouvelle salle.

- Grève à l'école maternelle de la totalité des enseignants.

Conformément aux nouvelles dispositions législatives la commune a mis en place un service d'accueil. 8 agents étaient présents dès 8 H 20.

11 enfants seulement se sont présentés.

Monsieur le Maire et moi-même remercions l'ensemble du personnel mobilisé : agents de l'école Maternelle, d'entretien des écoles, ainsi que le Directeur du Service Jeunesse, pour leur participation à ce service d'accueil.

Bien entendu et en définitif, l'encadrement des enfants a été adapté à leur nombre et effectué par 3 (2) agents sous la conduite du Directeur du Service Jeunesse.

- Monsieur le Maire a tenu également à faire part de sa satisfaction pour le succès remporté récemment :

. par l'exposition Franco-Belge sur la première guerre mondiale, qui s'est tenue le week-end du 11 novembre,

. pour la réussite de la Bourse aux Jouets du 16 novembre, à laquelle 69 enfants ont participé.

- Dernier point enfin, Monsieur le Maire vient de me confier la mission d'approfondir l'étude financière concernant le projet de réalisation d'un nouveau bâtiment, qui serait destiné à accueillir la salle de détente et la bibliothèque pour l'école Maternelle.

Ce dossier sera donc examiné début 2009 avant le B.P. par la commission Finances.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2007 - BILAN :

La charge financière pour la commune pour les activités de l'année 2007 est de 62 702,70 €.

Si l'on y ajoute le C.L.S.H., la part communale est de 83 482 €.

- La Charte d'Utilisation des Salles Communales et les conditions d'attribution de services aux associations, élaborée par Carmen PORTOIS, Adjointe à l'Animation, à la Vie Associative, à la Culture et à la Jeunesse est remise à chaque conseiller.

Chacun en prendra connaissance et donnera ses commentaires à Madame PORTOIS, pour que la commission Animation puisse finaliser le document.

DIVERS :

Information à chacun : les élections européennes auront lieu le 7 juin 2009.